



1101981402

DATE DEPOT :	2011-03-01
NUMERO DE DEPOT :	2011R020220
N° GESTION :	2010B23775
N° SIREN :	514266675
DENOMINATION :	FP2A
ADRESSE :	98 boulevard Haussmann 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/12/17
TYPE D'ACTE :	CERTIFICAT
NATURE D'ACTE :	

SARL AUDIT LANGUEDOC
3, rue du Général PERRIER
30 000 NIMES

no B23775
CABINET DUPOUY & ASSOCIES
2, rue du Golf – Parc Innolin
33 700 MERIGNAC

SAS FP2A

*98, boulevard Haussmann
75 008 PARIS*

**AUGMENTATION DE CAPITAL
PAR COMPENSATION DE CREANCES**

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE

EXEMPLAIRE GREFFE

SARL AUDIT LANGUEDOC
3, rue du Général PERRIER
30 000 NIMES

CABINET DUPOUY & ASSOCIES
2, rue du Golf – Parc Innolin
33 700 MERIGNAC

SAS FP2A

*98, boulevard Haussmann
75 008 PARIS*

AUGMENTATION DE CAPITAL PAR COMPENSATION DE CREANCES

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société FP2A, nous avons procédé, sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, aux vérifications permettant d'établir le certificat prévu à l'article L.225-146, al. 2 du Code de commerce.

Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à vérifier :

- le bulletin de souscription par lequel M. BARTHOME a souscrit 2 500 actions nouvelles d'un nominal de 100 euros de la société FP2A à l'occasion de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2010 ;
- la déclaration incluse dans le bulletin manifestant la décision de M. BARTHOME de libérer sa souscription par compensation avec la créance liquide et exigible qu'il possède sur la société ;
- l'arrêté de compte établi le 17 décembre 2010 par le Président du conseil d'administration, dont nous avons certifié l'exactitude le 17 décembre 2010, duquel il ressort que M. BARTHOME possède sur la société FP2A une créance de 250 000 euros ;
- le caractère liquide et exigible de cette créance,
- l'écriture comptable de compensation de la créance visée ci-dessus permettant de constater la libération des actions.

Sur la base de ces vérifications, nous délivrons le présent certificat qui tient lieu de certificat de dépositaire.

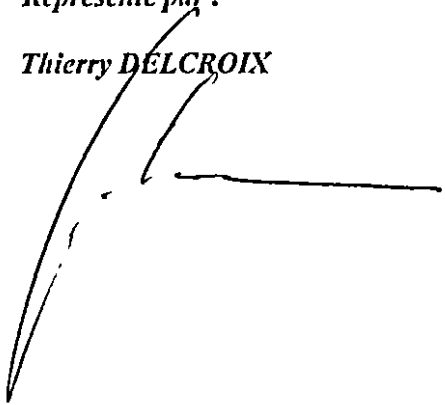
Nîmes, le 17 décembre 2010

Le Commissaire aux Comptes

SARL AUDIT LANGUEDOC
Compagnie Régionale de Nîmes

Représenté par :

Thierry DELCROIX



Mérignac, le 17 décembre 2010

Le Commissaire aux Comptes

Cabinet DUPOUY & Associés
Compagnie Régionale de Bordeaux

Représenté par :

Bruno TIROT

